

Appel d'offres - Etat des lieux

Paris, le 15 mars 2012

Etat des lieux des réponses à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a procédé à l'ouverture des dossiers de candidature à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc.

La date de remise des offres était fixée au 8 février 2012 à 14h00.

La puissance électrique cumulée recherchée est de 450 MW, répartie sur sept sous-familles distinctes.

425 dossiers ont été reçus dans les délais, représentant une puissance totale de 2 437 MWc. Après ouverture, 316 dossiers ont été déclarés complets, pour une puissance totale de 1 891 MWc. Le tableau ci-dessous donne une présentation des résultats par sous-famille.

Sous-famille	Type d'installation	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers complets	Prix moyen pondéré des dossiers complets (€)	Puissance totale des dossiers complets (MWc)	Puissance cible recherchée (MWc)
1	Installations sur bâtiments	80	56	210,1	100,0	50
2	Solaire thermodynamiques < 37,5 MWc	2	1	349,9	9,0	37,5
3	Solaire à concentration < 12 MWc	27	17	258,3	96,3	50
4	Solaire tracker < 12 MWc	100	72	202,9	562,4	100
5	Solaire avec stockage, Corse et DOM < 12 MWc	35	25	440,3	81,5	50
6	Solaire au sol ou ombrière > 4,5 MWc et < 40 MWc	79	67	188,0	774,1	125
7	Solaire au sol ou ombrière < 4,5 MWc	102	78	197,9	267,3	37,5
TOTAL		425	316	210,3	1 890,6	450

La CRE informera les candidats dont les dossiers sont incomplets. Elle a jusqu'au 23 juin 2012 pour instruire les dossiers complets et transmettre au ministre chargé de l'énergie une fiche d'instruction par offre et un rapport de synthèse. Chaque fiche d'instruction comprend une note chiffrée.

Les critères d'évaluation des offres sont pondérés, conformément au tableau ci-dessous :

Critère	Note maximale
Prix	12
Dossier d'évaluation des impacts environnementaux et d'évaluation des risques industriels et évaluation carbone simplifiée	[4-6] ¹
Faisabilité et délai de réalisation	[5-7] ²
Contribution à la recherche et au développement	[6-8] ²
Total	30

Ultérieurement, le ministre chargé de l'énergie recueillera l'avis de la CRE sur le choix qu'il envisage, puis désignera le ou les candidats retenus.

¹ Pour chaque sous-famille, le cahier des charges définit une note maximale comprise dans cet intervalle.